



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



15115-F

Distr.
LIMITEE

ID/WG.456/4
22 janvier 1986

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion sous-régionale de suivi du
Programme initial intégré de promotion
industrielle dans le cadre de la Décennie
du développement industriel de l'Afrique

Bujumbura, (République du Burundi), 8 - 10 janvier 1986

RAPPORT FINAL**

*(Revue de promotion industrielle
dans le cadre de la DDI)*

120

-
- * Organisée par l'ONUDI en coopération avec l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) et le Gouvernement burundais.
- ** Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIERES

<u>CHAPITRE</u>	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	1
I PARTICIPATION	1
II OUVERTURE DE LA REUNION	2
III ORGANISATION DE LA REUNION	5
IV EXAMEN DE L'ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE	5
V. REVISION DU PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE	15
VI. MODALITES D'EXECUTION DE LA VERSION REVISEE DU PROGRAMME	19
VII. ADOPTION DU RAPPORT	21
VIII. SEANCE DE CLOTURE	21
ANNEXE I: LISTE DES PARTICIPANTS	24
ANNEXE II: ORDRE DU JOUR DE LA REUNION	27

INTRODUCTION

1. La réunion sur le suivi de la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans la sous-région de l'Afrique centrale, dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, s'est tenue à Bujumbura, Burundi, du 8 au 10 janvier 1986. Cette réunion était organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), en coopération avec l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) et le Gouvernement burundais.

2. Cette réunion avait pour objet l'examen par les experts de la sous-région de l'Afrique centrale de l'état d'exécution du programme initial intégré de promotion industrielle élaboré au cours de la dernière réunion sous-régionale tenue à Bangui, République Centrafricaine, en février 1984. Elle devait formuler des propositions visant à adapter le programme aux besoins et aux priorités actuels de la sous-région, et indiquer les mesures politiques, institutionnelles et autres nécessaires à l'accélération de l'exécution du programme.

I. PARTICIPATION

3. La réunion regroupait des experts en provenance des pays suivants: Burundi, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Rwanda et Sao Tomé et Príncipe. Y participaient également, les représentants des organisations suivantes: la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC), le Centre Multinational de Programmation et d'Exécution de Projets de Yaoundé (MULPOC), l'Union Africaine des Chemins de Fer (UAC) et l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). La liste des participants est jointe à l'Annexe I.

II. POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA REUNION

4. La réunion a été ouverte par Son Excellence, M. Albert Muganga, Ministre du Commerce et de l'Industrie du Burundi, qui a adressé de chaleureux souhaits de bienvenue aux participants, au nom du Président de la République et du Gouvernement du Burundi, ainsi qu'en son nom propre. Il a attiré l'attention de la réunion sur le rôle prédominant de l'industrie dans le développement socio-économique. Grâce à l'industrie qui permettrait de promouvoir les changements de structure et de satisfaire les besoins fondamentaux, a-t-il ajouté, il était possible de contribuer à la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs énoncés dans la Déclaration de Monrovia et le Plan d'Action de Lagos, et de relever le défi permanent du sous-développement de l'Afrique. Le Ministre a souligné les entraves à la croissance industrielle dans la sous-région. Il a également appelé l'attention des participants sur la vulnérabilité particulière des économies nationales de la sous-région, notamment les déficits des balances des paiements, l'irrégularité dans les approvisionnements en matières premières, les contraintes énergétiques et l'étroitesse des marchés qui ont des effets négatifs sur les économies d'échelle, ainsi que la dépendance technologique des pays concernés. Les gouvernements africains avaient donc raison d'accorder la priorité à l'industrialisation dans leurs efforts de développement.

5. Dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, des mesures avaient déjà été arrêtées aux niveaux national, sous-régional et régional, avec l'assistance des trois organisations chefs de file (CEA, OUA et ONUDI). Parmi les moyens retenus pour surmonter les entraves au développement et contribuer à la promotion de l'industrie, on pourrait citer l'identification des besoins clefs pour un développement économique autosuffisant et auto-entretenu, la planification minutieuse du secteur industriel, l'élargissement des marchés, l'élaboration de stratégies de développement basées sur des projets moteurs et la création de mécanismes institutionnels régionaux appropriés. Le Ministre a rappelé l'importance des sous-secteurs et des domaines d'appui stratégiques. Toutefois, compte tenu de la difficulté à réaliser l'ensemble du programme dans les cinq années de la phase d'exécution, il a insisté sur la nécessité de fixer des priorités et de sélectionner des projets en fonction des compétences et des ressources

locales. Il faudrait élaborer un calendrier et une stratégie pour l'exécution du programme. Chaque pays devrait mobiliser toutes ses ressources, et les partenaires des pays développés devraient aussi apporter leur contribution. Le Ministre a déclaré que le Gouvernement du Burundi restait convaincu de la nécessité de la coopération sous-régionale et internationale, car les efforts concertés de toute la communauté africaine et internationale étaient la seule chance de succès. Enfin, il a souhaité aux participants plein succès dans leurs délibérations.

6. Parlant au nom de l'ONUDI, M. S. Ndam, Directeur de la réunion, a exprimé la profonde gratitude de M. Domingo L. Siazon Jr., Directeur Général de l'ONUDI, au Gouvernement et au peuple burundais, ainsi qu'aux organisations représentées à la réunion. Il a exprimé sa plus profonde gratitude au CPI et au PNUD de Bujumbura pour l'assistance fournie à l'ONUDI. Il a également fait part de la satisfaction particulière de l'ONUDI pour la coopération dont elle a bénéficié de la part de la CEA, de l'OUA, de l'UDEAC, de la CEPGL et de la CEEAC dans l'élaboration du programme et les préparatifs de la réunion. La participation de ces organisations a été d'une importance cruciale dans les efforts visant à jeter des bases solides pour l'industrialisation accélérée de la sous-région.

7. M. S. Ndam a souligné l'importance que l'ONUDI attache à la promotion de la coopération industrielle intra-africaine, point cardinal du Plan d'Action de Lagos, de l'Acte Final de Lagos et du programme pour l'IDDA. Il a ensuite souligné la responsabilité qui incombe à tous les pays de prendre, chacun à son niveau, les mesures voulues pour intégrer les objectifs du programme de la Décennie dans leurs propres programmes nationaux, et pour coordonner leurs politiques, plans et programmes à l'échelon sous-régional. Le programme sous-régional initial adopté à Bangui avait été une étape importante vers l'intégration industrielle de la sous-région. La réunion de Bujumbura offrait donc une occasion unique pour réviser le programme et ses projets. M. S. Ndam s'est dit confiant que la réunion formulerait des propositions concrètes sur les mesures politiques et institutionnelles à prendre pour accélérer l'exécution du programme révisé. A cet égard, il a souligné l'importance du rôle que les organisations intergouvernementales de la sous-région pouvaient jouer pour aider les Etats membres et les promoteurs de projets à suivre l'exécution du programme et à prendre à cet effet les mesures appropriées.

8. Il a promis le maintien de l'assistance de la nouvelle ONUDI, dans l'harmonisation des plans et des politiques de développement industriel, la réalisation des études de pré-investissement, la promotion des investissements et le renforcement des infrastructures institutionnelles. L'allocation des fonds dans le cadre du budget ordinaire de l'ONUDI, spécialement destinés à soutenir ses activités relatives à la Décennie, permettrait à l'Organisation de poursuivre ses efforts. Il s'est dit confiant que les gouvernements africains soutiendraient en retour l'ONUDI en participant à ses activités au niveau de la prise des décisions. En conclusion, il a souligné que le programme représentait un défi que les pays et les organisations intergouvernementales de la sous-région se devaient de relever individuellement et collectivement. L'affirmation d'engagement politique devrait se traduire en projets concrets, viables et réalistes.

9. Parlant au nom de M. Ide Oumarou, Secrétaire Général de l'OUA, M. G. Paulos a remercié le Gouvernement et le peuple du Burundi pour leur chaleureuse hospitalité et les excellentes installations mises à la disposition de la réunion. Cette réunion, a-t-il souligné, confirme la préoccupation de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI de trouver une politique et une stratégie communes en vue d'exécuter le programme de la Décennie. En effet, l'Afrique se trouve confrontée à une tâche ardue: combattre la pauvreté et le désespoir et combler efficacement le vide qui existe entre le manque de savoir-faire et l'utilisation effective des ressources dont la région est richement dotée.

10. Il a ensuite souligné qu'aucun pays ne pouvait arriver tout seul à exécuter le programme. Les principes inséparables d'auto-suffisance collective et de développement auto-entretenu soulignent le besoin d'une coopération efficace. C'est dans ce contexte que le programme de la sous-région a été adopté à la réunion de Bangui et a été par la suite approuvé par la Septième Conférence des Ministres Africains de l'Industrie et le Sommet de l'OUA. La présente réunion a donc pour tâche de revoir le programme de la sous-région et de l'adapter aux besoins et aux priorités de l'Afrique centrale. Le représentant de l'OUA s'est déclaré confiant que les résultats des travaux de la réunion seront acceptés par la prochaine Conférence des Ministres Africains de l'Industrie comme étant utiles et bénéfiques au développement industriel de la sous-région en particulier, et de l'Afrique en général.

11. Parlant au nom du Secrétaire général de l'UDEAC, M. Ambroise Foalem, M. Timothee Malendoma, Directeur de la Division de la Production et de la Recherche, a exprimé sa profonde gratitude au gouvernement et au peuple du Burundi pour leur accueil cordial et fraternel. Il a été particulièrement reconnaissant aux organisateurs de la réunion, notamment à l'ONUDI, d'avoir bien voulu y inviter l'UDEAC. Se tenant à mi-chemin de la Décennie, la réunion offre une occasion singulièrement propice, a-t-il déclaré, pour mesurer les progrès réalisés dans l'exécution du programme sous-régional. M. Malendoma a exprimé l'espoir que les présentes assises permettront un échange d'idées fructueux et engagé le soutien de l'UDEAC dans la coordination des efforts déployés par ses pays membres dans le domaine industriel. Il s'est déclaré conscient de la contribution majeure que l'ONUDI n'a cessé de consentir en faveur de l'UDEAC en lui fournissant une assistance technique et financière. Enfin il a exprimé sa gratitude au peuple et au Gouvernement du Burundi pour la chaleureuse hospitalité accordée à tous les participants.

III. POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ORGANISATION DE LA REUNION

Election des membres du Bureau

12. M. Salvator Matata (Burundi) a été élu président, M. Aloise Nkoma (Gabon) vice-président, et M. Abdoulahi Mahamat (UDEAC) rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

13. L'ordre du jour (voir Annexe II) a été adopté à l'unanimité. Il a aussi été convenu que toutes les discussions se dérouleraient en séance plénière.

IV. POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN DE L'ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME INTEGRE DE PROMOTION

14. En présentant le document de base (ID/WG.456/3), le directeur de la réunion (ONUDI) a relevé que celui-ci avait été établi par le Secrétariat de l'ONUDI en consultation avec le Secrétariat de l'UDEAC, sur la base des informations recueillies par un consultant de l'ONUDI auprès des Etats membres

et des organisations intergouvernementales de la sous-région. Le document a été subdivisé en cinq parties. Le premier chapitre présente des informations sur l'historique de la coopération industrielle dans la sous-région. Le deuxième chapitre décrit le programme initial intégré ainsi que les projets adoptés lors de la réunion sous-régionale tenue à Bangui en février 1984. Le troisième chapitre qui doit être lu en rapport avec l'annexe II, évalue l'état actuel de l'exécution de ce programme et fait ressortir les contraintes majeures. Le quatrième chapitre expose la version révisée du programme intégré de promotion industrielle, et le cinquième chapitre propose une stratégie pour l'accélération de l'exécution du programme révisé.

15. Le programme révisé qui a été présenté à la réunion comprend 13 projets moteurs et quatre projets d'appui tirés du programme initial. Il comprenait également cinq études sous-sectorielles devant être réalisées individuellement par les organisations sous-régionales: ces études constitueraient la base de l'élaboration des plans directeurs et contribueraient à l'identification des projets viables. En ce qui concerne la stratégie à adopter, l'accent avait été mis sur les mesures à prendre aux niveaux national, sous-régional et régional et au niveau des organisations chefs de file, en vue d'accélérer la mise en oeuvre du programme.

Débat général

16. Les participants, après avoir examiné les deux premiers chapitres du document qui traitent essentiellement de l'historique et des données de base, les ont adoptés en même temps que l'introduction, en y apportant toutefois les modifications énumérées ci-dessous.

17. Il a été relevé que dans la section sur l'historique, les ressources humaines devraient être incluses dans la description de la grande base de ressources. Il a été rappelé que les ressources humaines ne devraient pas être négligées, car après 25 ans d'indépendance, les Etats africains ont élaboré des programmes de formation qui permettent de mettre à disposition une élite formée aux techniques nouvelles de développement, mais qui n'est souvent pas mobilisée au service de l'industrialisation de la région.

18. Au cours des discussions sur le deuxième chapitre, l'attention a été portée essentiellement sur la validité des sous-secteurs moteurs prioritaires identifiés lors de la réunion initiale tenue à Bangui. La difficulté de déterminer les priorités à l'intérieur de ces priorités a été reconnue, puisqu'il serait difficile de trouver des priorités applicables à tous les pays. Etant donné que le processus d'industrialisation se développe continuellement, les pays pourraient déterminer pour eux-mêmes les projets prioritaires qu'ils désirent exécuter, en choisissant, par exemple, de promouvoir les secteurs qui sont liés à l'agriculture. De toute manière, les priorités classées dans le deuxième chapitre devraient être présentées de manière aussi neutre que possible, puisque la question de fixer des priorités pour le programme révisé sera étudiée de façon plus spécifique à une étape ultérieure.

19. Cependant, il a été reconnu clairement, ainsi qu'il a été indiqué dans la stratégie de la mise en oeuvre des projets (paragraphe 46), que le processus de sélection et l'établissement des priorités constituent la condition sine qua non. Ce faisant, il conviendrait de tenir entièrement compte des besoins et des ressources de chaque pays. L'identification de ces besoins et de ces ressources pourrait être assurée par les études sous-sectorielles proposées dans le programme révisé, afin de permettre à celles-ci de contribuer à confirmer la viabilité des projets proposés. En même temps, il a été noté que les mécanismes existent déjà dans la sous-région, grâce à des organismes comme l'UDEAC et la CEPGL, pour la réalisation de ces études.

Evaluation de la mise en oeuvre des
projets retenus dans le programme initial intégré
de promotion industrielle

20. La réunion a examiné l'état d'avancement de la mise en oeuvre du programme initial tel qu'il est décrit dans l'annexe II du document de base. Ce faisant, on a bien tenu compte du fait que, étant donné l'absence des experts de certains pays, les informations concernant certains projets qui figurent dans le document de base n'ont pas pu être confirmées. Des amendements ont été soumis au secrétariat de la conférence pour être inclus dans le document révisé qui sera présenté aux Ministres Africains de l'Industrie lors de leur Huitième Conférence qui doit se tenir en mars 1986.

Projets moteurs

Agro-industries et industries liées à l'agriculture

(1) Réhabilitation et extension de l'industrie de la canne à sucre, Angola

21. Etant donné l'absence de l'expert de ce pays, les informations contenues dans le document de base ont été retenues.

(2) Extension d'une sucrerie, Congo

22. Il a été signalé que le projet concerne essentiellement la réhabilitation d'une sucrerie qui desservirait aussi des marchés d'exportation comme la CEE. D'importants investissements ont déjà été réalisés, et en dernière analyse, le projet, qui est déjà à un stade avancé, comprendra deux sucreries et une raffinerie de sucre.

(3) Installation d'une distillerie, Burundi

23. Le projet, qui a avancé rapidement, est étroitement lié à la sucrerie du Mosso dont le début de l'exploitation est prévu dans deux ans environ. Une étude de faisabilité a été réalisée et les résultats sont disponibles, ce qui indique la possibilité de réaliser le projet à court terme.

(4) Complexe intégré pour la transformation des produits d'élevage, CEPGL

24. Après l'étude d'opportunité globale des produits d'élevage, il a été décidé de concentrer d'abord les efforts sur le volet produits laitiers. Les études de pré-faisabilité de l'industrie communautaire des produits laitiers sont déjà disponibles et celles de faisabilité sont en cours. Les études concernant les autres aspects seront menées ultérieurement.

(5) Développement intégré de l'industrie de la pêche, CEPGL

25. Il a été rapporté que des études de pré-faisabilité sont achevées. Pourvu que des fonds soient disponibles au cours de la présente année budgétaire, la prochaine étape sera la réalisation d'une étude de faisabilité complète.

- (6) La création d'un complexe agro-industriel de manioc, République Centrafricaine

26. Malgré l'absence de l'expert de la République Centrafricaine, l'expert de l'UDEAC a annoncé que le projet se trouve actuellement à un stade avancé. Non seulement toutes les études de faisabilité antérieures ont été mises à jour, mais aussi la zone de culture a été étendue.

- (7) Installation d'un complexe d'industries du bois, CEPGL

27. Il a été indiqué que l'étude de marché est actuellement entrain d'être mise à jour et que des négociations avec le pays hôte sont en cours pour l'acquisition d'un terrain.

Industrie métallurgique

- (8) Développement intégré de l'industrie de l'aluminium, Cameroun

28. La réunion a été informée que de nouvelles études concernant le projet n'ont pas été soumises à l'UDEAC.

- (9) Extension d'une fonderie d'étain, Rwanda

29. Les informations contenues dans le document de base et selon lesquelles les activités de la fonderie existante se situent actuellement à 50 pour cent de la capacité des installations ont été confirmées par l'expert du Rwanda. Le gouvernement du Rwanda est actuellement en train de restructurer le secteur minier en général. Des études préliminaires ont été réalisées et leurs résultats auront une incidence sur cette fonderie d'étain.

- (10) Réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku, Zaire

30. En raison de l'absence de l'expert du Zaire, aucune autre information n'est disponible, sauf que la CEPGL s'intéresse beaucoup à ce projet.

Industrie mécanique

- (11) Fabrication de machines et d'équipements agricoles, Rwanda

31. Le projet fait partie d'un projet sous-régional de la CEPGL qui en est maintenant à sa phase de production. Il produit actuellement un million de houes par an, et la production de petites pièces de matériel comme les brouettes et les petites machines comme les charrues est actuellement à l'étude. A cet égard, des contacts sont établis avec divers organismes notamment le Centre pour le Développement Industriel (CDI) pour la réalisation d'études plus détaillées en vue de l'extension des activités actuelles.

(12) Fabrication de montres et d'articles d'horlogerie, République
Centrafricaine

32. En l'absence de l'expert de la République Centrafricaine, aucune autre information n'est disponible, en dehors des renseignements donnés dans le document de base.

Industries chimiques

(13) Installation d'un complexe pétrochimique pour la production de matières
plastiques, Gabon

33. La réunion a été informée que le projet date depuis la décennie dernière. Ce projet a été conçu pour assurer le traitement local du pétrole et il a été retenu dans l'actuel plan quinquennal de développement. Cependant, étant donné que les projets relatifs à l'agriculture et aux infrastructures de grande envergure comme la construction du transgabonais sont passés avant, l'exécution du projet ne peut être envisagée qu'à long terme, après l'achèvement du transgabonais.

(14) Extension d'une raffinerie de pétrole, Congo

34. L'expert du Congo a informé la réunion qu'aucune information n'est disponible en ce qui concerne ce projet.

(15) Production d'engrais azotés, CEPGL

(19) Production de méthanol, Zaïre

(20) Projet pilote de fabrication d'alcool, Rwanda

35. Les projets 15, 19 et 20 sont tous étroitement liés entre eux, ainsi qu'une partie des projets 23 et 24 et chacun d'entre eux lié aux projets 23 et 24. Ces projets forment une part composite des projets concernant le gaz méthane du Lac Kivu. A la suite d'un appel d'offres et du dépouillement des soumissions reçues, des marchés ont été adjugés pour la réalisation des études de faisabilité nécessaires. Celles-ci sont actuellement en cours.

(16) Installation d'un laboratoire de produits pharmaceutiques, République Centrafricaine

36. Malgré l'absence de l'expert de ce pays, l'expert de l'UDEAC a informé la réunion que quelques progrès avaient été réalisés.

(17) Valorisation des gisements de potasse pour la fabrication de produits chimiques, Congo

37. L'expert du Congo a signalé que les études se rapportant à ce projet ont été réalisées.

(18) Production de carbure de calcium, Rwanda

38. L'expert du Rwanda a informé la réunion que la production envisagée est de 3.000 tonnes par an de carbure de calcium à usage industriel (sondage et découpage des métaux et consommation ménagère d'acétylène comme combustible plus la production cyanamide calcique à usage pour l'agriculture). Les gisements locaux ont fait l'objet d'études, et des essais ont été réalisés, mais les résultats ne sont pas encore connus officiellement; si bien que la poursuite du programme pour l'exécution du projet est hypothéquée par la conclusion de ces études.

(21) Extension et diversification de la production d'une verrerie, Congo

39. Il a été rapporté que l'usine remise en état a commencé à fonctionner en juillet 1985. De nouveaux équipements sont requis et une étude de réhabilitation a été réalisée avec l'assistance de l'ONUDI dans le cadre de l'IDDA.

Materiaux de construction

(22) Extension de la cimenterie de Loutete, Congo

40. L'information donnée dans l'annexe II du document de base a été confirmée.

(23) Extension de la cimenterie de Mashyuza, Rwanda

41. Le projet avait conçu en vue d'intégrer l'unité existante par la création en son sein de nouveaux projets tels que les rues d'emballage pour ciment et l'utilisation d'une source locale d'énergie pour substituer au fuel importé qui grève lourdement le prix de revient du ciment. Les études faites au sujet de la tourbe s'étant avérées non concluantes, les regards sont maintenant tournés vers le gaz méthane, projet dont les études de faisabilité sont en cours de réalisation.

(24) Réactivation de la cimenterie de Katana, Zaïre

42. Il a été signalé que les travaux de restauration de la cimenterie étaient achevés. Cette cimenterie qui dans l'avenir pourrait utiliser le gaz méthane du Lac Kivu, serait opérationnelle en 1986.

Projets d'appui

Infrastructure institutionnelle

(S1) Assistance à l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale
(UDEAC)

43. L'expert de l'UDEAC a confirmé que l'assistance fournie à la fois par l'ONUDI et la CNUCED s'était avérée efficace et que le Sommet des Chefs d'Etat de l'UDEAC avait demandé instamment le maintien de cette assistance.

(S2) Assistance à la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)

44. Il a été signalé que l'ONUDI avait fourni les services d'un consultant pour l'élaboration d'un plan directeur d'industrialisation pour les pays de la CEPGL. On attendait fébrilement les résultats de son travail, car le plan directeur était une question d'urgence.

(S3) Assistance à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
(OAPI)

45. Une demande d'assistance avait été soumise à l'ONUDI et elle était en cours d'examen.

(S4) Assistance au laboratoire pharmaceutique régional du Burundi

46. L'expert du Burundi a signalé qu'une étude de faisabilité, notamment l'étude des marchés à l'extérieur des pays de la CEPGL, s'achèverait bientôt.

Formation de la main-d'oeuvre industrielle

(S5) Assistance à l'UDEAC et à la CEPGL dans un programme de formation industrielle, UDEAC/CEPGL

(S6) Assistance à la CEPGL et à l'UDEAC dans le développement et le renforcement des capacités de gestion et de services-conseils dans le domaine industriel, UDEAC/CEPGL

47. Tout en confirmant l'information contenue dans l'annexe II du document de base, l'expert de l'UDEAC a signalé qu'une réunion organisée en coopération avec l'ONUDI et portant sur le financement des petites et moyennes entreprises, s'était tenue à Libreville, au Gabon, en septembre 1985. Elle avait été couronnée de succès. Il était prévu un autre séminaire sur l'évaluation et la gestion des petites et moyennes industries. L'expert de la CEPGL a aussi signalé la tenue d'un séminaire sur l'élaboration et l'évaluation des projets, organisé avec l'assistance de l'ONUDI, des pays de la CEPGL, de même que les activités réalisées avec la CEA sur les projets de petites et moyennes entreprises.

(S7) Développement des entreprises locales (répertoire des profils de projets pour les petites industries), UDEAC/CEPGL

48. A la suite du séminaire de Libreville, on avait procédé à l'évaluation des petites industries de la sous-région. Il en est découlé la nécessité d'élaborer un répertoire des petites et moyennes industries des pays de l'UDEAC. Il a été confirmé que la première édition du répertoire de la CEA

venait d'être publiée. Pour sa part, l'ONUDI avait distribué un document à caractère plus général sur le lancement d'industries, y compris les petites industries.

Autres projets d'appui

(S8) Développement des ressources en tourbe, CEPGL

49. Aucune action n'avait encore été entreprise, les fonds n'ayant pas encore été mobilisés.

(S9) Plan de développement des pays de la CEPGL (secteur industriel), CEPGL

50. Le projet décrit dans le profil était une composante du projet d'appui décrit dans le profil S2.

(S10) Assistance aux pays de la CEPGL dans le domaine de la fabrication de matériel électrique, CEPGL

51. Le projet avait été présenté par le Rwanda à la réunion de Bangui. Il nécessitait l'apport de matières premières des autres pays de la sous-région. Il serait nécessaire d'entreprendre des études couvrant les pays de la CEPGL concernés.

(S11) Etude de faisabilité sur la fabrication des équipements de chemin de fer dans la sous-région de l'Afrique centrale, UAC

52. L'expert de l'UAC a signalé que l'étude préliminaire effectuée par l'ONUDI avait couvert l'ensemble de la région et ne visait que la production de rails et de traverses dans le secteur sidérurgique. Le congrès de l'UAC avait également entrepris un travail préparatoire, mais faute de ressources, rien n'avait été lancé. Toutefois, un projet avait été présenté à la réunion consultative technique CEA/UAC organisée à Brazzaville en novembre 1985 pour attirer les donateurs potentiels.

(S12) Développement de la production d'ingrédients actifs pour pesticides et insecticides, CEPGL, Rwanda et Zaire

53. Il a été signalé qu'une étude portant sur la restauration du complexe de production actuel avait été entreprise avec l'assistance du PNUD. Une autre étude était en cours et portait sur la production d'ingrédients actifs pour pesticides et insecticides.

(S13) Assistance à la République Centrafricaine pour le développement intégré des produits d'élevage, République Centrafricaine et UDEAC

54. L'expert de l'UDEAC a informé les participants que l'ONUDI avait fourni une assistance pour la réalisation des études préliminaires et des études de marchés pour les produits des industries animales. Le projet entrerait dans sa deuxième phase et l'assistance de l'ONUDI serait sollicitée à cet effet.

55. La réunion a examiné les entraves à l'exécution du programme initial décrites succinctement aux paragraphes 47 à 58, au regard de l'état d'avancement de chaque projet, et a jugé les conclusions valables.

V. POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: REVISION DU PROGRAMME
INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

56. Après l'examen de l'état actuel des projets moteurs et des projets d'appui du programme, il a été décidé de ne pas limiter le nombre de projets contenus dans le programme initial, mais plutôt d'établir des priorités pour leur exécution. Conscients de la nécessité d'obtenir des résultats concrets durant les années restantes de la Décennie et d'utiliser rationnellement les ressources financières limitées disponibles, les participants sont convenus de classer les projets en trois catégories: (i) première priorité: exécution à court terme (0 - 5 ans); (ii) deuxième priorité: exécution à moyen terme (5 - 10 ans), et (iii) troisième priorité: exécution à long terme (plus de 10 ans).

Projets moteurs

Première priorité: projets à court terme

57. Les projets moteurs à exécuter en première priorité à court terme sont les suivants:

Sous-programme du traitement des produits alimentaires

- (2) Extension d'une sucrerie, Congo
- (3) Installation d'une distillerie, Burundi
- (4) Industrie communautaire des produits laitiers, CEPGL

Sous-programme concernant les machines et le matériel agricoles

- (11) Fabrication de machines et d'équipements agricoles, Rwanda

Sous-programme concernant les engrais et autres produits chimiques

- (15) Exploitation du gaz méthane du Lac Kivu, CEPGL (projet composite découlant des projets 15, 19 et 20)

Sous-programme de l'industrie du ciment

- (22) Extension de la cimenterie de Loutete, Congo
- (24) Réactivation de la cimenterie de Katana, Zaïre

58. Les participants sont convenus d'inclure dans la catégorie de première priorité deux projets supplémentaires qui avaient précédemment été classés comme projets d'appui et un nouveau projet moteur introduit par Burundi:

- (S4) Assistance au laboratoire pharmaceutique régional du Burundi
- (S12) Développement de la production d'ingrédients actifs pour pesticides et insecticides, CEPGL, Rwanda et Zaïre
- Production d'engrais phosphatés au Burundi

Deuxième priorité: projets à moyen terme

59. Les projets moteurs qui ont été identifiés comme étant des projets de priorité secondaire devant être exécutés à moyen terme sont les suivants:

Sous-programme du traitement des produits alimentaires

- (5) Développement intégré de l'industrie de la pêche, CEPGL

Sous-programme des industries forestières

- (7) Installation d'un complexe d'industries du bois, CEPGL

Sous-programme de l'étain

- (9) Extension d'une fonderie d'étain, Rwanda

Sous-programme de l'industrie sidérurgique

- (10) Réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku, Zaire

Sous-programme concernant d'autres produits chimiques

- (17) Valorisation des gisements de potasse pour la fabrication de produits chimiques, Congo
(18) Production de carbure de calcium, Rwanda

Sous-programme des minéraux non métalliques

- (21) Extension et diversification de la production d'une verrerie, Congo

Troisième priorité: projets à long terme

60. Les projets moteurs qui ont été identifiés comme étant des projets de troisième priorité et devant être exécutés à long terme sont:

Sous-programme de l'aluminium

- (8) Développement intégré de l'industrie de l'aluminium, Cameroun

Sous-programme de l'industrie pétrochimique

- (13) Installation d'un complexe pétrochimique pour la production de matières plastiques, Gabon
(14) Extension d'une raffinerie de pétrole, Congo

Sous-programme de l'industrie du ciment

(23) Extension de la cimenterie de Mashyuza, Rwanda

61. Les pays concernés ne disposant pas d'experts, aucune décision n'a été prise sur le degré de priorité à accorder aux projets moteurs suivants:

- (1) Réhabilitation et extension de l'industrie de la canne à sucre, Angola
- (6) La création d'un complexe agro-industriel de manioc, République Centrafricaine
- (12) Fabrication de montres et d'articles d'horlogerie, République Centrafricaine
- (16) Installation d'un laboratoire de produits pharmaceutiques, République Centrafricaine

62. Il a été demandé au secrétariat de l'ONDUI de contacter les pays intéressés et de solliciter leurs points de vue sur le degré de priorité à accorder aux quatre projets ci-dessus. Il a été convenu que si aucune information n'est reçue avant la fin de janvier 1986, la priorité accordée à ces projets dans le programme initial sera retenue dans le programme révisé.

Projets d'appui

63. Il a été convenu que tous les projets d'appui devraient être inclus dans la catégorie des projets à court terme. Cependant, il a été proposé que les projets soient regroupés de sorte que les projets connexes puissent être mis ensemble. Les projets ont donc été regroupés de la manière suivante:

- (S1) Assistance à l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) (y compris des éléments des projets S5, S6 et S7)
- (S2) Assistance à la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) (y compris des éléments des projets S5, S6, S7 et S9)
- (S8) Développement des ressources en tourbe, CEPGL
- (S10) Assistance aux pays de la CEPGL dans le domaine de la fabrication de matériel électrique
- (S11) Etude de faisabilité sur la fabrication des équipements de chemin de fer dans la sous-région de l'Afrique centrale
- (S13) Assistance à la République Centrafricaine pour le développement intégré des produits d'élevage

64. Il a été également convenu d'inclure deux projets d'appui supplémentaires qui ne figuraient pas au programme sous-régional initial, mais étaient décrits dans le document de base.

- Assistance à la CEEAC
- Assistance à l'Institut Sousrégional des Technologies Appropriées (ISTA) dans la constitution d'une banque de projets industriels utilisant des technologies appropriées

En l'absence de l'expert de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), aucune décision n'a été prise sur le projet d'appui de cette organisation nécessitant de l'assistance (Profil No. 3). Comme dans le cas des projets moteurs, si aucune information n'est reçue par le secrétariat de l'ONUDI avant la fin de janvier 1986, le projet sera retenu pour l'exécution à court terme.

65. Il a également été convenu que des études sous-sectorielles seraient entreprises dans les sous-secteurs prioritaires spécifiques tel qu'il a été proposé au paragraphe 62 du document de base. Il s'agit des sous-secteurs suivants:

- Industrie de la viande et des produits de l'élevage
- Industrie de l'aluminium
- Industrie du bois et des produits dérivés
- Industrie sidérurgique
- Industrie pétrochimique

66. Les participants ont également confirmé l'approche et la méthodologie préconisées aux paragraphes 63 et 64 du document de base.

VI. POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: MODALITES D'EXECUTION DE LA VERSION REVISEE DU PROGRAMME

67. La réunion a étudié la stratégie à adopter pour accélérer l'exécution du programme révisé décrit au chapitre V du document de base. Les participants ont d'abord examiné les modifications à apporter aux mesures proposées aux niveaux national et sous-régional.

68. Il a été convenu de transférer les paragraphes 69, 70, 73, 74 et les deux premiers alinéas du paragraphe 75 à la section relative aux mesures à prendre au niveau national, étant donné qu'ils décrivent les mesures de coordination essentielles à prendre au niveau national. En même temps le paragraphe 74 et les deux alinéas du paragraphe 75 devraient être reformulés afin de souligner l'importance du maintien de la continuité au niveau national en ce qui concerne les projets présentés aux organisations sous-régionales. A cet égard, mention a également été faite de la nécessité de respecter les critères de sélection des projets industriels moteurs multinationaux/sous-régionaux décrits dans l'annexe I.

69. En ce qui concerne les mesures politiques nécessaires à prendre au niveau sous-régional, qui ont été décrites au paragraphe 68, la réunion a souligné que la promotion des échanges commerciaux entre les pays de la sous-région implique nécessairement des arrangements monétaires entre Etats membres de la sous-région. Elle a donc recommandé un rapprochement entre des mécanismes de compensation appliqués par les chambres existantes dans la sous-région, une question qui pourra être examinée par ces organisations sous-régionales. Les participants ont convenu d'insérer une phrase dans ce sens dans le paragraphe 68.

70. Au cours des discussions portant sur la mobilisation des ressources financières, la réunion a centré son attention sur le rôle de catalyseur à jouer par l'ONUDI. Elle a estimé, que malgré les ressources limitées dont dispose l'ONUDI, cette organisation pourrait aider les gouvernements à formuler des demandes auprès des divers organismes bilatéraux et multilatéraux et mobiliser ainsi les fonds disponibles auprès de ces organismes. Outre ses fora portant sur l'investissement et ses activités promotionnelles connexes, l'ONUDI a été engagée instamment à rechercher les voies et moyens innovateurs en vue d'associer les principales institutions financières et d'aider les pays de la sous-région à assurer leur coopération.

71. En outre, un accent particulier a été mis sur le fait que le nombre de pays moins avancés et enclavés dans la sous-région est proportionnellement plus élevé que dans toute autre sous-région d'Afrique. Il a donc été convenu d'insérer un paragraphe approprié reflétant la situation actuelle dans la sous-région et soulignant la nécessité pour l'ONUDI et pour d'autres organisations en vue de prendre des mesures adéquates visant à leur accorder la priorité dans l'allocation des fonds disponibles dans le cadre de l'IDDA.

L'ONUDI pourrait, par exemple, s'efforcer d'assembler des fonds supplémentaires pour les projets de la sous-région. Il faudrait également envisager sérieusement la possibilité de convoquer une réunion regroupant les donateurs et investisseurs potentiels et les institutions financières.

72. Au cours des discussions sur le rôle des organismes de coordination et autres institutions, il a été convenu d'insérer à la fin du paragraphe 82 la phrase suivante: "En fournissant l'assistance technique décrite ci-dessus, les organisations devraient faire tout leur possible pour utiliser l'expertise et les compétences locales disponibles dans la sous-région."

73. Il a été proposé que dans le cadre du mécanisme visé au paragraphe 83 pour le suivi de l'exécution de la version révisée du programme, l'on envisage la possibilité de tenir régulièrement, par exemple tous les deux ans, des réunions auxquelles participeraient tous les gouvernements, organismes de coordination et organisations concernés. Toutefois, bien que le principe de telles réunions soit acceptable, l'attention des participants a été attirée sur les implications financières de cette proposition.

74. A la lumière des changements ci-dessus, la réunion a approuvé les modalités proposées pour l'exécution du programme.

VII. POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT

75. A sa dernière séance, la réunion a adopté le rapport et autorisé le secrétariat à le mettre dans sa forme définitive en tenant compte des amendements. Les participants ont été invités à soumettre avant le 31 janvier 1986 tout profil de projet qui n'aurait pas été présenté. Il leur a été rappelé que l'ONUDI, pour sa part, mettra tout en oeuvre pour publier la version révisée du programme bien avant la tenue de la Huitième Conférence des Ministres Africains de l'Industrie.

VIII. POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: CLOTURE DE LA REUNION

76. A la séance de clôture solennelle, le Vice-Président de la réunion, M. A. Nkoma, a proposé, au nom des participants, une motion de remerciements au gouvernement et au peuple du Burundi pour leur hospitalité, ainsi qu'aux organisateurs de la réunion. Puis il a félicité les participants pour la

détermination et l'efficacité avec lesquelles ils ont évalué le programme et atteint leurs objectifs. Il a exprimé sa satisfaction sur les travaux de la réunion et s'est déclaré optimiste pour l'avenir.

77. Parlant au nom des organisations sous-régionales représentées à la réunion, M. Jean-Marie Balla-Avolo a déclaré que c'est un honneur tout particulier qui lui a été fait d'avoir l'occasion d'exprimer ses remerciements au gouvernement et au peuple du Burundi. Il a assuré la réunion de la promptitude avec laquelle les organisations sous-régionales vont jouer le rôle qui leur a été assigné dans la mise en oeuvre du programme. Puis il a réitéré ses remerciements à l'endroit des organisateurs de la réunion, en particulier l'ONUDI, qui ont contribué au renforcement de l'organisation qu'il représente, et au gouvernement et au peuple du Burundi pour leur hospitalité.

78. Parlant au nom de la CEA, de l'OUA, de l'UDEAC et de l'ONUDI, organisateurs de la réunion, M. Ndam, Directeur de la réunion, a exprimé sa profonde gratitude au peuple et au gouvernement du Burundi. Puis il a déclaré que le succès de la réunion est dû pour une large part à l'efficacité de son Président et à l'engagement des participants, ainsi qu'à l'appui manifesté par toutes les parties concernées. Il a été encourageant de noter, a-t-il poursuivi, les progrès réalisés dans la sous-région, en dépit des contraintes économiques et de la récession mondiale. M. Ndam s'est ensuite déclaré confiant que l'esprit de coopération l'emportera et que le nouvel élan pris au cours de la réunion donnera une impulsion nécessaire à la base industrielle de la sous-région et contribuera ainsi au développement économique de cette dernière. Il a assuré la réunion de l'appui total de l'ONUDI, dans la limite de ses ressources, aux efforts déployés par les pays et organisations de la sous-région.

79. Parlant au nom du Ministre du Commerce et de l'Industrie du Burundi, M. Salvator Matata, Directeur général du Commerce et de l'Industrie, a rendu hommage à l'assiduité des participants qui ont soigneusement révisé le programme initial intégré de promotion industrielle. Il a parlé de l'équilibre qui a été établi entre les projets moteurs et les projets d'appui et la manière dont le programme révisé adopté par la réunion a tenu pleinement compte de toutes les entraves auxquelles la sous-région était confrontée.

80. M. Matata s'est félicité du fait qu'en raison de la brièveté de la phase d'exécution du programme, la réunion a adopté une stratégie permettant d'accélérer la mise en oeuvre du programme. Cette stratégie impliquant une action au moins à deux niveaux, il importe que les participants fassent de leur mieux pour amener leurs gouvernements à adopter le programme révisé et à incorporer les éléments essentiels de ce programme dans leurs plans nationaux de développement. Cette mesure devrait s'accompagner d'efforts consentis aux niveaux sous-régional, régional et international, d'autant plus que la situation géo-économique particulièrement défavorable de la sous-région requiert un traitement préférentiel dans l'allocation des ressources dans le cadre du programme de l'IDDA.

81. En conclusion, M. Matata a relevé que la conférence aura marqué une étape importante puisqu'elle a permis une évaluation attentive du programme de la Décennie en même temps qu'elle a servi de plate-forme pour la Huitième Conférence des Ministres Africains de l'Industrie qui se tiendra très probablement au Burundi. Il a exprimé sa gratitude à l'endroit de l'ONUDI, de l'OUA, de l'UDEAC, des participants, et de tous ceux qui ont participé à l'organisation de la réunion, pour leur contribution, et il a déclaré solennellement la réunion close.

ANNEX I/ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS

EXPERTS:

BURUNDI

M. Salvator MATATA
Directeur général du Commerce et de l'Industrie
Ministère du Commerce et de l'Industrie
Bujumbura
Burundi

M. Terence SANZE
Ambassadeur Extraordinaire et Plenipotentiaire
du Burundi
Mission Permanent auprès des Nations Unies
28, Rue Amat
1202 Genève

M. Englebert MANIRAKIZA
Directeur général du Centre de Promotion
Industrielle
Centre de Promotion Industrielle
Bujumbura
Burundi

M. Cyrille NDENGEYINGOMA
Directeur de l'Industrie
Ministère du Commerce et de l'Industrie
Bujumbura
Burundi

M. Joseph BUTOYI
Directeur a.i. de l'ONAPHA
Bujumbura
Burundi

Mme. Sylvane RUTERAKAGAYO
Conseiller
Ministère des Relations Extérieures
Bujumbura
Burundi

M. Leonidas NGOMIRAKIZA
Conseiller à la Présidence chargé du Plan
Bujumbura
Burundi

CONGO

M. Bernard TOUKOULOU
Directeur de la Programmation Industrielle
Ministère de l'Industrie et Pêche
B.P. 475
Brazzaville, Congo

EQUATORIAL GUINEA/
GUINEE EQUATORIALE

M. Bonifacio MANGA OBIANG
Secretario general
Ministerio de Industria, Comercio y Promocion
Empresarial, Malabo

GABON M. Aloise NKOMA
Directeur général adjoint des P.M.E.
Ministère chargé de la Petite et Moyenne
Entreprise
Libreville, Gabon

RWANDA M. Photidas MUSANGAMFURA
Directeur général de l'Industrie
Ministère de l'Industrie, des Mines et de
l'Artisanat
B.P. 73
Kigali, Rwanda

SAO TOME AND PRINCIPE/
SAO TOME ET PRINCIPE M. Henrique PINTO DA COSTA
Conseiller
Cabinete da Presidencia
Sao Tomé
Republica Democrática de Sao Tomé e Principe

INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES:

CASDE/BDEAC M. Jean-Marie BALLA-AVOLO
Chef de la Division des Etudes
BDEAC
B.P. 1177
Brazzaville, Congo

CEPGL M. Ntako-Barhujira MURUHUKA
Chef de la Division de Développement Agricole et
Industriel
CEPGL
B.P. 58
Gisenyi, Rwanda

ECCAS/CEEAC M. Koumtog LAOTEGGVELNODJI
Directeur du Commerce, des Douanes, des
Questions Financières et Monétaires
CEEAC
Libre Gabon

UAR/UAC Mr Moh. ~~da~~ Gaili KHALIFA
Director of Economic Studies and Planning
UAR
P.O. Box 687
Kinshasa, Zaire

UDEAC M. Timothée MALENDOMA
Directeur de la Division de la Production et de
la Recherche
UDEAC
B.P. 1004
Bangui, République Centrafricaine

UDEAC

M. Abdoulahi MAHAMAT
Expert Economiste Principal
UDEAC
B.P. 1004
Bangui, République Centrafricaine

SECRETARIAT:

ECA MULPOC Cameroon/
CEA MULPOC Cameroun

M. Guillaume-Joseph KOUNKOU-LOUYA
Directeur du MULPOC de l'Afrique Centrale
B.P. 836
Yaoundé, République du Cameroun

OAU/OUA

Mr Getachew PAULOS
Economist
OAU
Addis Ababa
Ethiopia

UNIDO/ONUFI

Mr S. NDAM (Director of the meeting)
Chief
Co-ordination Unit for the Industrial
Development Decade for Africa

Mr P. LILLIE (Secretary of the meeting)
Industrial Development Officer
Office of the Director-General

ANNEXE II

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion:
 - Election des membres du Bureau de la réunion
 - Adoption de l'ordre du jour et du programme des travaux
 - Organisation des travaux
3. Examen de l'état d'exécution du programme initial intégré de promotion industrielle
4. Révision du programme initial intégré de promotion industrielle
5. Modalités d'exécution du programme intégré révisé sous-régional de promotion industrielle:
 - Mesures à prendre par les Etats Membres
 - Mesures à prendre par les organisations sous-régionales
 - Etablissement du Comité sous-régional et des comités sous-sectoriels de l'IDDA
6. Adoption du rapport et des recommandations de la réunion
7. Clôture de la réunion